



**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Vincent Van Quickenborne, Ministre de la Justice,
concernant la loi sur le cannabis
- Bruxelles, le 24 février 2021 -**

Monsieur le Ministre,

La loi belge sur les drogues date de 1921 et fêtera bientôt ses 100 ans. Depuis son entrée en vigueur, elle n'a guère été adaptée alors que le marché de la drogue s'est considérablement évolué. Surtout le cannabis est omniprésent dans notre société. Celui qui veut s'en procurer trouvera facilement un dealer.

Bien que le taux de THC présent dans les joints a rapidement augmenté ces dernières années, ce qui peut avoir des conséquences sur la santé des consommateurs, la poursuite des petits dealers de cannabis devient de moins en moins prioritaires car surtout les dealers de drogues chimiques sont plus dans le focus de la police.

De plus en plus de pays tendent vers la régularisation du marché de cannabis. Ainsi, ils peuvent non seulement mettre la main sur de nouvelles recettes fiscales mais également endiguer quelque peu le marché noir et donc diriger les consommateurs vers du cannabis plus soft.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- La loi sur le cannabis aura bientôt 100 ans, ne serait-il pas envisageable de la libéraliser comme l'envisage de plus en plus de pays dans le monde dont au moins deux de nos pays voisins ?
- Le gouvernement s'est-il déjà penché sur la possibilité d'une régularisation du cannabis en Belgique?
- Dans l'affirmative, quelle est la position du gouvernement en la matière ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN